

# Calendrier des dates limites pour l'année d'imposition 2021

<b>T1</b>	1 <sup>er</sup> janvier	Nouveau plafond de cotisation à un CÉLI.
	30 janvier	Date limite pour payer les intérêts sur un prêt entre membres d'une même famille au taux d'intérêt prescrit afin d'échapper aux règles d'attribution du revenu.
	1 <sup>er</sup> mars*	Date limite pour établir les formulaires T4, T4A, et T5 et, dans le cas des émetteurs de CÉLI, pour produire leur déclaration annuelle de renseignements.
	1 <sup>er</sup> mars	Date limite pour cotiser à un REÉR pour l'année d'imposition 2020 (y compris les remboursements dans le cadre d'un régime d'accession à la propriété ou d'un régime d'encouragement à l'éducation permanente).
	15 mars	Date à laquelle l'acompte provisionnel des particuliers est exigible pour le premier trimestre.
	31 mars	Date limite pour produire les déclarations de revenus de fiducie NR4 et T3.

<b>T2</b>	15 avril	Date limite pour produire les déclarations de revenus des particuliers américaines pour 2020 ou pour demander un délai de 6 mois pour ce faire.  Date limite pour produire les déclarations des comptes bancaires et financiers étrangers pour 2020 [Report of Foreign Bank and Financial Accounts – FinCEN Report 114 (anciennement FBAR)], pour les citoyens américains vivant au Canada.
	30 avril	Date limite pour produire les déclarations de revenus des particuliers pour 2020 dans le cas des contribuables ou des conjoints de contribuables qui ne gagnent aucun revenu d'entreprise en tant que travailleur autonome.
	15 juin	Date à laquelle le deuxième acompte provisionnel trimestriel des particuliers est exigible.  Date limite pour produire les déclarations de revenus de particuliers pour 2020 dans le cas des contribuables ou des conjoints de contribuables qui gagnent un revenu d'entreprise en tant que travailleur autonome.  Date limite pour produire les déclarations de TPS/TVQ/TVH dans le cas des travailleurs autonomes dont la fin d'exercice est le 31 décembre.  Date limite pour produire les déclarations de revenus des particuliers américaines dans le cas des citoyens américains et des étrangers résidents américains qui vivent à l'étranger, et des non-résidents américains qui n'ont eu aucune retenue d'impôt.

<b>T3</b>	15 septembre	Date à laquelle l'acompte provisionnel des particuliers est exigible pour le troisième trimestre.
-----------	--------------	---

<b>T4</b>	15 décembre	Date à laquelle l'acompte provisionnel des particuliers est exigible pour le quatrième trimestre.
	29 décembre	Dernière date à laquelle des opérations de vente à perte à des fins fiscales au Canada pour l'année civile 2021 peuvent être réglées.
	31 décembre	Date limite pour cotiser à un régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ).  Date limite pour effectuer des dons de bienfaisance déductibles dans l'année d'imposition 2021.

\* Si la date limite coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, les contribuables ont jusqu'au jour ouvrable suivant pour produire leur déclaration.

## Rappels importants

Plafond CÉLI pour 2021 : 6 000 \$ | Plafond REÉR pour 2020 : 27 230 \$ | Plafond REÉÉ pour 2021 : 27 830 \$

## Scotia Gestion de patrimoine.

<sup>MD</sup> Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence. Gestion de patrimoine Scotia<sup>MD</sup> réunit les divers services financiers offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia<sup>MD</sup>), La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia<sup>MD</sup>), le Service de gestion privée de portefeuilles (par l'entremise de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.), 1832 Asset Management U.S. Inc., Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc. et ScotiaMcLeod<sup>MD</sup>, une division de Scotia Capitaux Inc. Les services bancaires privés sont offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse. Les services de planification successorale et fiduciaire sont offerts par La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse. Les services de gestion de portefeuilles sont offerts par Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et 1832 Asset Management U.S. Inc. Les services d'assurance sont offerts par Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc. Les services-conseils en gestion de patrimoine et les services de courtage sont offerts par ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc. Les services-conseils en placements internationaux sont offerts par Scotia Capitaux Inc. Les services de planification financière sont offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse et ScotiaMcLeod. Scotia Capitaux Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia inc. est la filiale spécialisée dans l'assurance de Scotia Capitaux Inc., membre du groupe de sociétés de la Banque Scotia. Lorsqu'il est question de produits d'assurance-vie, les conseillers de ScotiaMcLeod agissent en qualité d'agents d'assurance-vie (et de conseillers en sécurité financière au Québec) représentant Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia Inc.

Le présent document préparé par Gestion de patrimoine Scotia est fourni seulement à titre d'information générale et ne doit pas être assimilé à des conseils personnels en matière juridique, de finance, de fiscalité, de retraite ou de placement. Nous ne sommes pas des conseillers fiscaux ou juridiques : les particuliers devraient consulter leur conseiller fiscal ou juridique avant de prendre une quelconque mesure sur la base des renseignements contenus dans la présente publication. Les opinions présentées dans ce document ont été établies par nous à la date des présentes et peuvent changer sans préavis. Même si elle a préparé ce document de manière à assurer l'exactitude et la fiabilité de son contenu, Gestion de patrimoine Scotia et les sociétés de son groupe ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, quant à leur exactitude ou à leur intégralité et déclinent toute responsabilité quant à toute perte, directe ou indirecte, découlant de l'utilisation de ce document ou de l'information qu'il contient. Le présent document et l'information, les opinions et les conclusions qu'il contient sont protégés par le droit d'auteur. Le présent document ne peut être reproduit, en totalité ou en partie, sans le consentement exprès préalable de Gestion de patrimoine Scotia.

Janvier						
D	L	M	M	J	F	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Février						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

Mars						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Avril						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Mai						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Juin						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Juillet						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Août						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Octobre						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Novembre						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Décembre						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	